

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

publié le 6/12/24
mis en ligne le 6/12/24

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 22 novembre 2024

Etaient présents : M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, M. Patrick ROUGEOT, Mme Armelle MARTIN, M. Jacques VELGHE, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, M. Philippe PONSARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES, M. Guy ROUCHON, Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, Mme Lucette CHENIER, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, Mme Françoise OTT, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Luc MECHIN, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Patrick GUERIDE, M. Xavier BIDAN, Mme Elisabeth LAVERDAN CHIOZZINI

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : M. Alain CLEDIERE à M. Michel SAUVAGE, Mme Mireille FAYARD à M. Guy ROUCHON, M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, M. Thierry BAILLIET à Mme Françoise OTT, Mme Olivia BOULANGER à Mme Corinne TONDUF, Mme Sylvie BOURDIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Gilles BRUNATI à M. François VALLES, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à Mme Véronique VADIC, Mme Marie-Françoise FOURNIER à Mme Christine MARRACHELLI, M. Erwan GARGADENNEC à M. Henri LECLERE, Mme Mary-Line GEOFFRE à Mme Claire MORY, M. Ludovic PINGAUD à M. Jean-Baptiste CONTARIN, Mme Corinne COMMERGNAT à M. François BARNAUD, Mme Fabienne VALENT GIRAUD à M. Patrick GUERIDE, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER

Nombre de membres excusés : Mme Annie ZAPATA, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Benoît LASCOUX, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON, M. Philippe BAYOL

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 33

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 15

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participant pas au vote : /

Nombre de membres votants : 48

Quorum : 28 (atteint)

Secrétaire de séance : M. Eric BODEAU

CONTRAT POUR LA RÉUSSITE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
PROJETS PROPOSÉS A L'INSCRIPTION DU CRTE

Rapporteur : M. Philippe PONSARD

Le Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE) constitue le cadre privilégié d'action et de dialogue entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Les projets inscrits au CRTE doivent ainsi contribuer à la transition écologique du territoire.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20241128-239_2024-DE
Date de télétransmission : 06/12/2024
Date de réception préfecture : 06/12/2024

Compte tenu des axes du CRTE, il est proposé d'inscrire les projets suivants au CRTE du Grand Guéret, sous couvert de l'avis de la DDT :

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage
Rénovation énergétique et restructuration de l'école de Bussière-Dunoise	Commune de Bussière-Dunoise
Aménagement du cœur de bourg de Saint Vaury	Commune de Saint Vaury
Aménagement des liaisons cyclables - 2 ^{ème} phase du Schéma vélo	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
Aménagement du centre-bourg de Saint-Léger-le-Guéretois	Commune de Saint-Léger-le-Guéretois
Aménagement du centre-bourg de <u>La Saunière</u>	Commune de <u>La Saunière</u>
<i>Pour mémoire (inscrit en 2024, réalisation 2025) :</i>	
Réaménagement et désimperméabilisation de la place du Tilleul et cheminement rue des Ecoles à Saint-Laurent	Commune de Saint-Laurent

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver l'inscription de ces projets au CRTE du Grand Guéret,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes liés à cette inscription.

Délibération qui retire et remplace la délibération n°239/24 du 28/11/24 pour erreur matérielle.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus
Et ont signé les membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance
Eric BODEAU

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20241128-239_2024-DE
Date de télétransmission : 06/12/2024
Date de réception préfecture : 06/12/2024